

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je suis prêt à aller aux informations et à renseigner ensuite le député.

M. Hellyer: Le ministre peut-il aussi nous dire quelle mesure il conviendrait de prendre, selon lui, pour faire servir maintenant la capacité de production non utilisée de l'industrie automobile à la fabrication de wagons couverts et d'autre matériel de transport qui s'impose pour assurer la réduction à long terme des prix au Canada?

M. l'Orateur: Je crois que le ministre devrait faire une déclaration de cette importance à l'appel des motions.

* * *

LES GRAINS

BLÉ—DEMANDE D'AUGMENTATION DU VERSEMENT PROVISOIRE AU PRORATA DU PRIX DÉFINITIF

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice en tant que ministre responsable de la Commission du blé. Vu qu'on a fixé le prix initial du blé, par exemple, à \$2.25, alors que la Commission en demande maintenant \$8.34, ce qui veut dire qu'un montant énorme n'est pas mis à la disposition des cultivateurs pour payer leurs comptes ou répondre à leurs autres besoins, le ministre se rendrait-il à la demande de la Commission canadienne du blé, des syndicats du blé et du Syndicat national des cultivateurs en autorisant un versement provisoire en attendant le règlement final?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): La Commission du blé n'a rien recommandé de tel. Nous étudions peut-être la question dans les jours à venir, mais, jusqu'ici, nous ne l'avons pas approfondie.

M. Knight: Puisque les prix initiaux sont très inférieurs aux prix finals prévus par la Commission, le ministre dirait-il à la Chambre quelle formule sert actuellement pour fixer le prix initial, soit le tiers du prix final, tel que prévu par la Commission, et si cette formule sera modifiée de sorte que le prix initial représente une proportion plus élevée du prix final dans la campagne agricole actuelle?

M. Lang: Les prix initiaux pour l'année ont d'abord été fixés le 1^{er} mars; par la suite, en nous fondant sur l'évolution de la situation, nous les avons modifiés le 29 juillet. Bien entendu, il est assez rare que dans un régime de mise en commun les prix fluctuent de jour en jour; si on préfère qu'ils le fassent, alors on s'oriente du régime de l'office vers le régime ouvert. Lorsque les prix ont été fixés le 29 juillet, une seule organisation agricole, autant que je sache, avait demandé des prix plus élevés que ceux du 1^{er} mars. En outre, les prix établis le 29 juillet étaient aussi ou plus élevés que ceux qui nous avaient été proposés jusqu'alors; nous étions donc sûrs qu'ils seraient jugés satisfaisants. Aucun député de l'opposition n'a alors demandé de hausse plus marquée...

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Horner (Crowfoot): Donnez-nous la formule!

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF AU SERVICE-VOYAGEURS DANS LE SUD-OUEST ONTARIEN

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Il y a bon nombre de semaines, le ministre a reçu un rapport de la Commission canadienne des transports portant sur une étude du service-voyageurs des chemins de fer dans le sud-ouest ontarien. Le ministre sera-t-il à même de déposer ce rapport à la Chambre cette semaine?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Comme je l'ai déjà dit, j'ai reçu un rapport et on l'a communiqué à toutes les parties intéressées.

Des voix: Pas à nous.

M. Marchand (Langelier): Le rapport sera rendu public car il doit être étudié à la conférence tripartite qui se tiendra bientôt en Ontario.

LE SERVICE-VOYAGEURS DANS LE SUD-OUEST ONTARIEN—DEMANDE D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Le ministre peut-il dire à la Chambre quand seront rendues publiques les politiques que le gouvernement fédéral nous promet depuis un an en matière de transports dans le sud-ouest ontarien? Nous ne savons encore rien de ces politiques promises depuis un an.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Pour donner une réponse complète, je dois faire remarquer que nous n'avons pas encore reçu le troisième rapport de la CCT sur cette question du transport dans le sud-ouest de l'Ontario. Nous ne verrons aucune objection à le rendre public ou à le déposer à la Chambre dès que nous l'aurons reçu. Quant au retard mis à le rédiger, c'est-à-dire l'année qui vient de s'écouler, je n'en suis aucunement responsable. La CCT est l'organisme chargé de faire enquête sur cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Le ministre dit qu'il ne verra aucune objection à rendre public le rapport. Dans une lettre qu'il m'a adressée, il avait promis de le rendre public en octobre. Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi? Le fera-t-il cette semaine?

M. Marchand (Langelier): C'est tout simplement que la CCT m'avait dit il y a plusieurs mois que je recevrais le rapport en octobre. Et je ne l'ai toujours pas reçu.

• (1440)

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand (Langelier): Si le député veut savoir tout ce qui peut justifier le retard, je suis prêt à déposer le rapport. Il verra qu'un membre a démissionné et que d'autres sont morts. Il y a toutes sortes de raisons.